

e dito

Vous avez devant les yeux la première lettre d'information consacrée à la production ovine, et plus généralement à la filière ovine de la région Centre Val de Loire.

D'accès facile et sous une forme synthétique, elle vous apportera, 3 ou 4 fois par an, des informations qui peuvent vous intéresser et auxquelles vous n'avez pas forcément eu accès par d'autres canaux. Elle donnera les liens vers les sources, auxquelles vous pourrez accéder si vous voulez approfondir le sujet.

Cette lettre est une des nouveautés que comporte le nouveau Cap Ovin que nous avons signé avec le Conseil régional le 8 juin dernier.

N'hésitez pas à nous retourner votre avis sur son contenu ou sur sa forme afin que nous puissions la faire évoluer et en faire un outil utile à notre filière régionale, c'est sa seule raison d'être.

Jean-François VINCENT

Président du Comité de filière
du CAP Ovin



Les aides aux investissements : pour des dépenses éligibles entre 4000 et 10 000 €

Si vous avez un projet d'investissement qui concerne l'aménagement ou la construction d'un bâtiment, un équipement pour la bergerie ou les parcelles à pâturer, un matériel de distribution des fourrages ou des concentrés ou bien du petit matériel électronique, le CAP ovin vous propose de participer à hauteur de 20 % d'aides publiques + 20 % de bonification possible pour les exploitations engagées dans un signe officiel de qualité ou mention valorisante.

Pour y avoir accès, il est obligatoire :

- d'être éleveur de la région Centre-Val de Loire,
- d'adhérer à une organisation de producteurs ou à une coopérative agréée ou, si circuits courts, d'adhérer à une organisation collective (réseau, marque, syndicat...),
- d'être engagé dans au moins un des appuis technique du CAP Filière ou FranceAgriMer
- d'avoir 100 brebis minimum.

Pour en savoir plus, il suffit de contacter votre technicien ovin qui vous aidera à la constitution du dossier.



La nouvelle bascule électronique pour peser brebis et agnelles, co-financée par le conseil régional.

TÉMOIGNAGE D'ÉLEVEUR

Laurent Malassenet,

Éleveur à Saint-Christophe-en-Boucherie (36)

« J'ai reçu une aide de 5250 € de la région dans le cadre du CAP Ovin, pour 15 000 € d'investissement dans une bascule de pesée, un bâton de lecture électronique et des équipements pour la bergerie. C'est mon technicien d'OBL, Jean Marc Famy, qui a fait le dossier et le versement a été rapide. »



« J'ai reçu une aide de 35 % du montant investi »

LE
CHIFFRE
CLÉ

**1,2 MILLION
D'EUROS**

C'est l'aide de la région Centre-Val de Loire pour la filière ovine de 2017 à 2021 dans le cadre du CAP ovin 3^{ème} génération soit 40 % de plus que dans le premier CAP.



La signature du CAP Ovin avec de gauche à droite: Luc Brodin, Loïc Mercier, Jean-Luc Brault, Michelle Rivet, Cindy Boistard, Xavier de Laage et au 1^{er} rang : Jean-Pierre Leveillard, Tania André et Jean-François Vincent.

La signature du CAP ovin 3^{ème} génération

Les CAP sont des dispositifs propres à la région Centre-Val de Loire. Depuis 2008, la région a choisi de rassembler l'aval et l'amont et de concentrer les efforts financiers pour éviter l'essaimage des aides. Pour officialiser le lancement du CAP Filière ovin 3^{ème} génération, déjà opérationnel depuis le 7 avril 2017, élus du Conseil régional du Centre Val de Loire, élus des Chambres d'agriculture, professionnels, éleveurs, conseillers se sont réunis pour sa signature le 8 juin 2017, sur le site du CIIRPO (Centre Inter Régional d'Information et de Recherche en Production Ovine) en Haute-Vienne. Les 5 axes stratégiques de ce plan de soutien sont les suivants : l'appui technique, la communication, la commercialisation et la segmentation, la pérennité de la filière et le travail en élevage.

Rédacteurs

Odile Brodin (Chambre d'agriculture 18)
Murielle Delahaye (Chambre d'agriculture 45)
Bruno Rollet et Jean Marc Famy (OBL)
Marion Richard (ABS)
Jennifer BAUDRON (Chambre d'agriculture 41)
Cécilia Monville (Chambre d'agriculture régionale Centre-Val de Loire)

Lettre rédigée par Laurence Sagot (Institut de l'Élevage/CIIRPO)

Création et réalisation : Chambre régionale d'agriculture Centre-Val de Loire

Nous contacter :

Cécilia Monville (CRA CVL) - Tél. 02 38 71 91 04

www.centre.chambagri.fr / www.idele.fr



Des brebis en bon état corporel à la mise en lutte, c'est + 10 % de fertilité et + 20 % de prolificité



En lutte naturelle d'automne, la fertilité des brebis est améliorée lorsque les femelles sont en état corporel bon et moyen en début de lutte. L'écart sur une durée totale de lutte de 40 jours est de 10 % de fertilité dans notre étude¹. Si l'objectif est d'obtenir un maximum de brebis fertiles sur le premier cycle de lutte, les brebis doivent présenter une note d'état corporel supérieure ou égale à 3 à la mise en lutte (sur une échelle de 0 à 5, de très maigre à très grasse). Si l'objectif est de répartir les mises-bas sur les deux cycles de lutte, une note d'état corporel supérieure ou égale à 2 impérativement associée à une prise d'état pendant la lutte peut convenir. Enfin, la prolificité est systématiquement améliorée avec des brebis en bon état en début de mise à la reproduction. Ainsi, dans l'étude¹, 1,6 agneau est né en moyenne pour une brebis très maigre (NEC < 2) contre 1,7 agneau pour une brebis assez maigre (NEC = 2) et 1,9 agneau pour une brebis en bon état (NEC 3).

Pour en savoir plus, des vidéos et des fiches techniques sur www.inn-ovin.fr et www.idele.fr.

¹Résultats issus d'une étude réalisée avec 3321 brebis de race Mouton Vendéen pour la partie ovin viande (Institut de l'Élevage/CIIRPO)

LES RENDEZ-VOUS À NE PAS MANQUER

6 et 7 septembre
à Bellac (87)

Salon Techovin

7 septembre
dans le Berry (18&36)

Session d'accueil d'actifs

26 septembre
à Mareuil sur Arnon (18)

Journée régionale ovine Centre-Val de Loire

Du 4 au 6 octobre
à Clermont Ferrand (63)

Sommet de l'Élevage